

# La rénovation de la carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues

# Une carrière simplifiée et revalorisée

## SIMPLIFIEE : Un avancement régulier et transparent

- Carrière rendue plus lisible et transparente : des durées d'échelon fixes et connues de tous en CN et HC.
- Une cadence unique et linéaire du déroulement de carrière.
  - Fin de la triple cadence des avancements
  - Linéarité de la carrière : changement d'échelon automatique, intervenant à des durées fixes
  - Durée de référence de 26 ans pour atteindre le dernier échelon de la CN (une durée comparable à celle des autres fonctionnaires de cat. A.)
  - De nouvelles durées d'échelon en CN fixées entre celles antérieures du choix et du grand choix selon l'échelon considéré
- La HC devient le grade normal d'avancement dans la carrière
  - Principe du protocole PPCR : déroulement d'une carrière complète sur au moins 2 grades

# Une carrière accompagnée

## Une appréciation de la valeur professionnelle renouvelée 1/3

- La rénovation des carrières enseignantes permet de modifier les finalités de l'évaluation professionnelle.
- Deux dispositifs sont prévus : l'accompagnement et les rendez-vous carrière
- L'accompagnement :
  - Tout enseignant bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel.
  - Individuel ou collectif, il répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'institution.

# L'accompagnement individuel

## ➤ À la demande de l'enseignant

- Tout enseignant peut demander tout au long de sa carrière à bénéficier d'un accompagnement ( CPC ou IEN)

## ➤ Dans le cadre du continuum de formation INSPE / Direction Académique

- Les néo-titulaires bénéficieront d'un accompagnement renforcé en première année de T1, de T2 et de T3.

## ➤ A l'initiative de l'institution

- Les enseignants des classes dédoublés bénéficient d'un accompagnement spécifique
- Les enseignants en difficulté bénéficieront d'un accompagnement spécifique contractualisé avec l'IEN de circonscription.

# L'accompagnement collectif

■ L'accompagnement collectif se réalise selon plusieurs modalités :

➤ À la demande du directeur d'école

- Tout directeur d'école ou toute équipe d'école ou de cycle peut bénéficier d'un accompagnement (CPC et IEN)

➤ Dans le cadre de l'évaluation de dispositifs particuliers

- L'accompagnement collectif peut se réaliser dans le cadre du suivi de priorités (ex : classes dédoublées...)

➤ Pour les écoles dont les directeurs sont en fonction à N+1 après leur formation

- L'accompagnement collectif peut être proposé à travers une observation du fonctionnement de l'équipe.

# Une carrière accompagnée

## Une appréciation de la valeur professionnelle rénovée 2/3

- Trois rendez-vous de carrière pour reconnaître et valoriser les parcours et l'engagement professionnels:
  - Premier rendez-vous de carrière : 2<sup>ème</sup> année du 6<sup>ème</sup> échelon de la classe normale,
  - Deuxième rendez-vous de carrière : ancienneté dans le 8<sup>ème</sup> échelon de la classe normale comprise entre 18 et 30 mois,
  - Troisième rendez-vous de carrière : 2<sup>ème</sup> année du 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale.
- Le contenu du rendez-vous de carrière dépend du corps d'appartenance et de la position statutaire.
- Le compte rendu du rendez-vous de carrière sera réalisé à partir d'un des modèles annexés à l'arrêté du 05 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants publié au JO du 10 mai 2017.
- Un guide du rendez-vous de carrière est disponible à l'adresse suivante :  
**<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.htm>**

# Une carrière accompagnée

## Une appréciation de la valeur professionnelle renouvelée 3/3

### ■ Les modalités du rendez-vous de carrière :

- Le rendez-vous de carrière comprend une inspection en classe et un entretien
- L'agent est informé à chaque étape du rendez-vous de carrière :
  - Une information individuelle en fin d'année scolaire précédant l'année du rendez-vous de carrière
  - La communication du rendez-vous de carrière au plus tard une semaine avant la date de la première étape de celui-ci (inspection et/ou entretien)
  - Une information par messagerie et par une application dédiée (SIAE) :
    - de la mise à disposition des appréciations des évaluateurs
    - de la mise à disposition de l'appréciation finale.

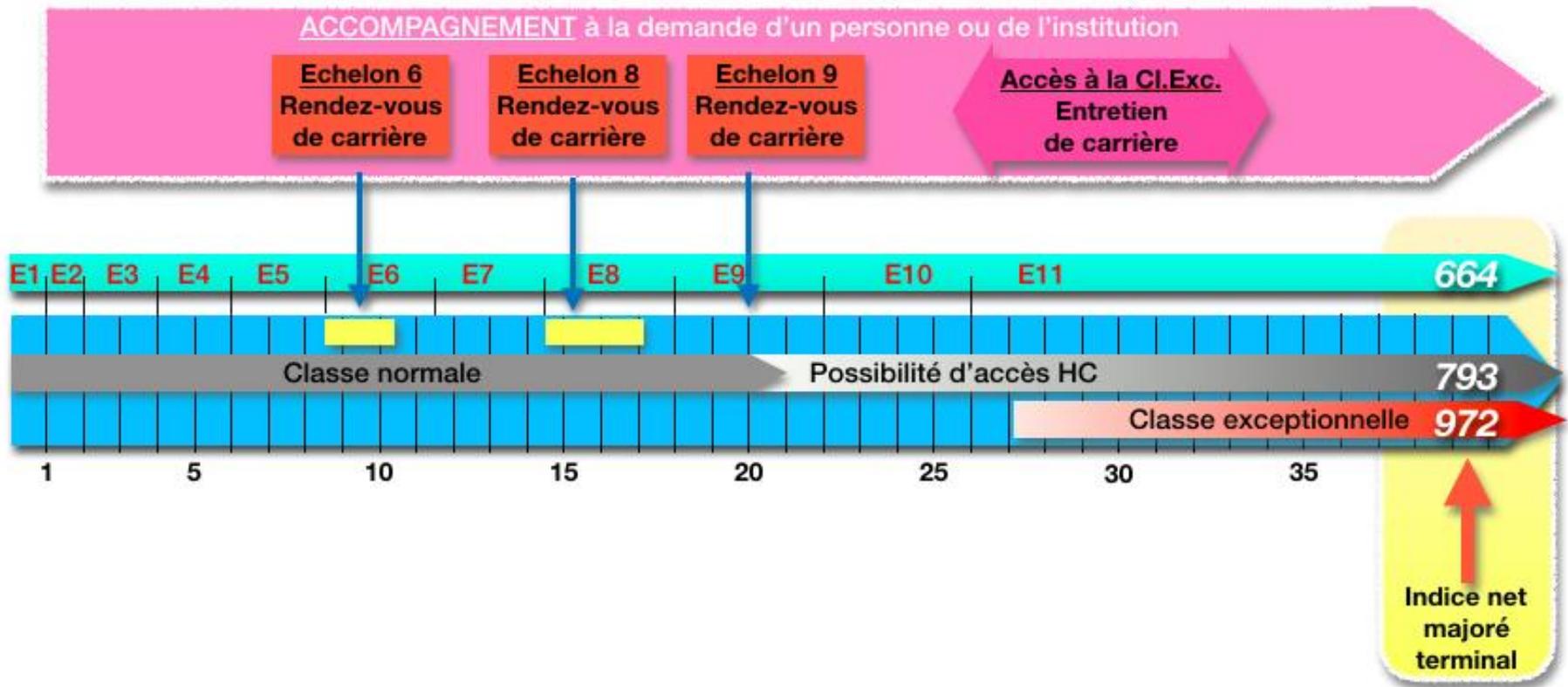
# Une carrière revalorisée

## De nouvelles modalités d'avancement (1/2)

- Classe normale : deux possibilités de voir accélérer sa carrière
  - À deux reprises : au 6e et au 8e échelon, à la suite du rendez-vous de carrière, 30 % des enseignants pourront bénéficier d'une accélération de leur carrière d'une année.
  - Sous l'effet des deux accélérations, la durée de la classe normale pourra être ramenée 24 ans.

# Une carrière revalorisée

## De nouvelles modalités d'avancement (2/2)



# Une carrière revalorisée

## De nouvelles perspectives de promotion

- Depuis 2017 : création d'un 3<sup>e</sup> grade, la classe exceptionnelle,
  - Levier RH supplémentaire d'une politique de promotion du parcours et de l'engagement professionnels.
- 2 viviers d'accès à la Cl. Ex. :
  - Accès prioritaire -à hauteur de 80 % des promotions- à partir du 2<sup>e</sup> échelon HC pour les agrégés (3<sup>ème</sup> pour les autres corps enseignants), aux personnels ayant exercé en éducation prioritaire ou ayant occupé des missions ou responsabilités particulières, pendant au moins 8 ans. Une affectation dans l'enseignement supérieur fera partie de la liste des fonctions éligibles dans ce cadre.
  - Egalement accessible -à hauteur de 20 % des promotions- aux autres enseignants, situés au dernier échelon HC, pour tenir compte de parcours professionnels remarquables.
- Constitution de la Cl. Ex. en 7 ans pour atteindre 10 % des effectifs des corps à terme.

# Le rendez-vous carrière

- Apprécier les compétences professionnelles / Echanger sur le parcours professionnel
- Un rendez-vous en 2 étapes :
  - *L'inspection en classe*
  - *L'entretien*

# Le rendez-vous carrière

## ANNEXE 3 : les cinq cadres de compte rendu du rendez-vous de carrière MODELE 1 : COMPTE-RENDU DU RENDEZ-VOUS DE CARRIERE DES ENSEIGNANTS

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				

Après avoir exercé durant quatre années en tant qu'enseignante contractuelle dans un IME accueillant des enfants autistes, madame Dupont est devenue professeure d'école. Elle enseigne maintenant pour sa cinquième année depuis sa titularisation, étant en responsabilité d'une classe de CM1 de l'éducation prioritaire renforcée. Sa pratique professionnelle se caractérise par la mise en œuvre de principes pédagogiques porteurs de réussite, dans un cadre relationnel très favorable. Ainsi, la coopération et les interactions entre élèves servent l'approfondissement des notions tandis que des situations problème témoignent de la volonté de faire réfléchir ceux-ci. Par une préparation approfondie et détaillée, madame Dupont propose un enseignement complet, ne négligeant aucun domaine disciplinaire. L'emploi du temps est équilibré. En particulier, les différents sous-domaines du français sont bien présents.

Pour aller plus loin et maximiser les apprentissages, j'invite madame Dupont à approfondir la didactique de la lecture au cycle 3. L'objectif est d'être en mesure de cibler davantage les apprentissages, ce qui pourra être fait également lors des dictées négociées. L'objectif est de tendre vers un enseignement plus intégré du français, où l'étude de la langue est en lien avec les activités de compréhension et d'expression. Il est tout à fait atteignable par madame Dupont qui recherche déjà cette cohérence dans les situations qu'elle conçoit.

Il faut enfin souligner la qualité du climat relationnel dans la classe. Celle-ci est due en premier lieu à la posture pédagogique de l'enseignante, à l'écoute des élèves et ne manquant pas d'étayer tout en responsabilisant. Le conseil d'élèves qui a lieu chaque semaine participe également à la réussite de l'action éducative.

## Le rendez-vous carrière

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				

# Le rendez-vous carrière

Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				

# Le rendez-vous carrière

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				



# Le calendrier du rendez-vous de carrière

FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE N-1/N

Information avant le début des vacances d'été de la **programmation d'un rendez-vous** de carrière au cours de l'année N.

**Le calendrier du rendez-vous de carrière est communiqué au plus tard quinze jours calendaires (hors période de vacance de classe) avant la date de celui-ci** : date de l'inspection et du ou des entretiens.  
**Le délai entre les deux entretiens ne peut excéder six semaines.**

ANNÉE SCOLAIRE N/N+1

Le compte rendu du rendez-vous de carrière fait l'objet **dans un premier temps d'appréciations par les évaluateurs**. Il est **ensuite communiqué à l'agent** qui peut **formuler des observations** dans le cadre réservé à cet effet. Il dispose de quinze jours calendaires pour le faire.

DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE N+1/N+2

**L'appréciation finale de la valeur professionnelle par l'autorité compétente** (recteur/IA-Dasen/ministre) qui figure au compte rendu est **notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivante**<sup>1</sup>.

*(1) Les délais de recours débutent à la date de notification. L'appréciation finale de l'agent bénéficiant d'un rendez-vous de carrière en septembre (au motif d'une impossibilité de bénéficier d'un rendez-vous de carrière durant la période prévue à cet effet), sera notifiée au plus tard le quinze octobre.*

# Le document préalable

- Parcours professionnel
- Compétences mises en œuvre
- Souhaits d'évolution professionnelle

*Le rendez-vous de carrière est l'occasion pour l'agent de conduire une analyse réflexive et contextualisée de ses activités et de sa pratique en identifiant les évolutions les plus caractéristiques de son parcours jusqu'au premier rendez-vous de carrière ou depuis le précédent rendez-vous de carrière. Il peut notamment s'appuyer sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013- BO n° 30 du 25 juillet 2013 et arrêté du 26 avril 2017 - BO n° 18 du 4 mai 2017) ainsi que sur le document « compte rendu du rendez-vous de carrière » (cf. annexe 3).*

*Le document de référence de l'entretien a pour objectif de servir de conducteur pour le ou les entretiens professionnels. S'il le souhaite, l'agent a la possibilité de le renseigner et, le cas échéant, de le remettre avant ou lors du ou des entretiens. En ce cas, le nombre de ligne maximum est indiqué pour les items concernés.*

*Dans le cadre de l'entretien avec l'inspecteur, l'observation effectuée pourra contribuer à nourrir les échanges.*



GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,

D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Juillet 2020